



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## logement

Question écrite n° 112950

### Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur les mesures qu'il compte prendre à la suite de la publication des conclusions de l'audit commandé par le Gouvernement sur la contribution de l'État à la politique de résorption, de l'habitat insalubre en outre-mer. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

La mission d'audit de modernisation, réalisée en décembre 2005, a souligné la nécessité d'une évaluation permanente de la politique de RHI. À ce titre, dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), chaque préfet, responsable au plan local d'un budget opérationnel de programme, est tenu de suivre et de rendre compte des effets de cette politique au travers d'indicateurs opérationnels spécifiques. Sur un plan plus général, la mission d'audit avait suggéré que soit menée une évaluation de l'ensemble de la politique de l'habitat outre-mer. C'est la raison pour laquelle un audit de modernisation a été conduit en 2006 par les inspecteurs généraux responsables de l'audit RHI, afin d'élargir le périmètre de l'évaluation réalisée en 2005 aux autres aspects de la politique du logement. Afin de mieux coordonner les interventions de l'ensemble des partenaires de la politique du logement, l'audit de modernisation RHI avait également préconisé la signature de conventions pluriannuelles avec les communes sur les opérations de logement, d'aménagement urbain et de résorption d'habitat insalubre. La réussite des politiques urbaines dans les départements d'outre-mer passe par la création d'une nouvelle forme de partenariat financier et institutionnel entre l'État et ses partenaires. C'est pourquoi le Premier ministre a annoncé toute une série de mesures relatives au logement outre-mer, et notamment la création d'une conférence nationale pour le logement outre-mer afin de rendre la politique du logement outre-mer plus lisible, plus mesurable et plus partenariale. Cette conférence aura notamment pour missions de préparer les nouvelles orientations en matière de logement outre-mer et d'explorer les voies d'une plus grande mutualisation des sources de financement disponibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112950

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12891

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1407